

Arrondissement de Péronne

Mairie de LE RONSSOY 
80740

Canton de Péronne

Téléphone et Télécopie
03.22.86.63.09

COMMUNE DE LE RONSSOY

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 26.06.2025

**ARRÊTÉ DE RESTRICTION DE CIRCULATION
POUR LA RUE DE LEMPIRE (D28)**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LE RONSSOY

- Vu le Code de la Route et notamment les Articles R44 et R23 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2211-1 à L 2215-5 ;
- Vu la demande de l'Entreprise *EITF* en date du 26 Juin 2025 ;
- Considérant que les travaux de voirie (*branchement électrique*) nécessitent une réglementation de la circulation par alternance Rue de Lempire, afin de garantir la sécurité des intervenants et des usagers ;

Arrête

ARTICLE 1^{er} : A compter du 15 Juillet 2025, la circulation sera réglementée et ce, pour toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Sur le secteur sus énoncé, la circulation de tous les véhicules s'effectuera par voie unique à sens alterné.

L'alternat sera réglé par des feux tricolores de jour et de nuit, et des panneaux.

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 5 : Il sera interdit de dépasser dans les deux sens de circulation au droit du chantier.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Les droits des riverains sont et demeurent réservés.

ARTICLE 8 : Des panneaux et des barrières rigides seront placés de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 9 : Le pétitionnaire sera chargé de la remise en état de la route en cas de dégradations.

ARTICLE 10 : La responsabilité de la Commune ne pourra être mise en cause en cas d'accident qui pourrait survenir pendant toute la durée des travaux susmentionnés.

ARTICLE 11 : Le Directeur Départementale de l'Équipement de la Somme, le Maire de Le Ronssoy, le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



P/O Le Maire,
L'Adjoint,

Jean-François DUCATTEAU